

«Olivier Cadic : Appel au prochain président de la République pour ouvrir le droit de mourir dans la dignité en France.»

23/03/2017

Le sondage que vient de publier l'Ifop pour l'ADMD* est sans équivoque, il confirme plus d'une décennie de sondages similaires : 90 % des Français adhèrent à l'autorisation du suicide assisté, c'est-à-dire au fait que des personnes souffrant de maladies, insupportables et incurables, puissent prendre un produit létal (mortel), en présence d'un médecin, pour mettre fin à leur souffrance.

On frôle même l'unanimité (95%) lorsqu'on interroge ces mêmes personnes sur la possibilité que la loi française autorise les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie des personnes atteintes de maladies insupportables et incurables si elles le demandent.

Ces droits sont déjà reconnus à nos voisins belges, hollandais, luxembourgeois ou suisses.

La loi française de 2005 refusait l'acharnement thérapeutique, celle de 2015 apporte la sédation profonde et continue. Faudra-t-il attendre encore dix ans de plus pour parfaire notre dispositif de fin de vie ?

C'était l'objet d'un amendement que j'ai défendu en juin 2015 avec des collègues sénateurs de toutes sensibilités, mais unis en faveur du droit de mourir dans la dignité.

Lors du vote public, sur 310 votants, seulement 52 sénateurs ont voté pour, quand 258 votaient contre.

Permettre à ceux qui le souhaitent d'abrégier une fin de vie avec l'assistance du corps médical, sans souffrance inutile et sans donner à ses proches le spectacle de sa propre dégénérescence n'est donc toujours pas autorisé en France... patrie des Droits de l'Homme.

Or, la société française l'appelle de ses vœux, depuis longtemps !

L'élection présidentielle offre l'occasion d'un engagement politique fort en faveur du droit de mourir dans la dignité.

Souhaitons que les candidats entendent l'avis de nos compatriotes.

*Détails du sondage Ifop pour l'ADMD : <https://goo.gl/qeTjoe>

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)